

Concours Pentaèdre - Youkali, 6^e édition

RÈGLEMENTS :

A. CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le Concours est ouvert à tout citoyen canadien, résident permanent du Canada ou étudiant actuellement inscrit dans une institution de musique canadienne.
2. Le Concours est ouvert exclusivement aux instrumentistes et ensembles (trio, quatuor, quintette) de musique de chambre pour vents (flûte, hautbois, clarinette, basson et cor). Un seul formulaire doit être soumis pour les ensembles.
3. Le candidat doit être né avant le 9 février 2000. Dans le cas de groupes de musique de chambre, la majorité (plus de 50%) des membres de l'ensemble doit être née avant le 9 février 2000. **Cette règle ne s'applique pas aux pianistes accompagnateurs.**
4. Le candidat ou l'ensemble devra présenter une œuvre originale du compositeur Camille Saint-Saëns (1835-1921). L'œuvre doit être présentée dans son intégralité.
5. Le candidat ou l'ensemble accepte, par son inscription, de se soumettre à toutes les conditions du Concours ainsi qu'aux décisions du comité et du jury du Concours qui seront finales et sans appel.
6. Le candidat ou l'ensemble qui ne respecterait pas un des règlements du Concours s'expose à une disqualification sans appel.

B. INSCRIPTION

1. Le dossier d'inscription devra être envoyé à Pentaèdre au plus tard le 9 février 2025 **via le formulaire électronique seulement**. Tout dossier incomplet sera rejeté.
2. Outre le formulaire d'inscription, le dossier doit inclure :
 - une preuve de paiement des droits d'inscription de cinquante dollars (50 \$) CA, non-remboursable ;
 - une preuve d'âge;
 - une preuve de citoyenneté canadienne ou de statut de résident permanent du Canada (par exemple, une photocopie claire du passeport canadien, du certificat de naissance, de la carte de citoyenneté canadienne - recto et verso - ou de la carte de résident permanent du Canada) ou d'études dans un institution canadienne – et ce, le cas échéant, pour tous les membres du groupe;
 - le titre et le minutage des œuvres qui seront présentées au Concours. Le programme, d'une durée de 20 à 25 minutes, doit comprendre :
 - une œuvre originale du compositeur Camille Saint-Saëns. L'œuvre doit être présentée dans son intégralité;
 - une ou deux autres œuvres ou extraits d'œuvres (mouvements complets) de styles contrastants;
 - les partitions complètes (scores) des œuvres présentées au Concours ;
 - un enregistrement vidéo d'œuvres ou d'extraits d'œuvres (mouvements complets) de styles variés, le tout d'une **durée maximum** de 15 minutes, au moyen d'un lien Youtube ou Vimeo. La ou les œuvres enregistrées ne sont pas tenues d'être les mêmes que celles présentées au Concours. Les enregistrements d'une qualité insuffisante pour évaluer le niveau de la candidature ne seront pas retenus. Aucun montage n'est accepté à l'intérieur des extraits musicaux. Cependant, il est possible de faire du montage entre les œuvres ou extraits (mouvements complets d'œuvres). Le lien doit être accessible pour Pentaèdre à partir du 9 février 2025, et ce, pour une durée de deux (2) mois ;
 - un curriculum vitae du candidat (études, professeurs, diplômes, prix, expérience

- professionnelle) ou une courte biographie de l'ensemble;
- une attestation d'études valide pour l'année 2024-2025 (pour tous les candidats, dans le cas des ensembles);
- une photo HD du candidat ou de l'ensemble de format jpeg. Le crédit de la photo doit apparaître dans le titre du fichier. Pentaèdre se réserve le droit d'utiliser cette photo dans ses communications.

C. ÉPREUVES ET DÉROULEMENT

1. Une première sélection sera effectuée suite à la réception des inscriptions et enregistrements. Un maximum de huit (8) candidatures sera retenu;
2. Les candidats et ensembles admis au Concours seront avisés au plus tard le 2 mars 2025 ;
3. Les candidats et ensembles retenus seront appelés à se présenter au Concours, **le 14 mars 2025**;
4. Les candidats et ensembles admis au Concours se verront attribuer un ordre de passage défini par le jury de présélection. L'heure de leur prestation leur sera communiquée au plus tard le 2 mars 2025 et aucun changement d'horaire ne sera possible, une fois celui-ci annoncé;
5. La prestation du candidat ou de l'ensemble peut être interrompue à la discrétion du jury.

D. PRIX

1. Au terme du concours, plusieurs prix et bourses seront remis aux lauréats ;
 - a. Trois Prix (1^{er} Prix de 1 500\$, 2^e Prix de 1 000\$ et 3^e Prix de 500\$) ;
 - b. Un « Prix Coup de cœur Youkali », comprenant une bourse ainsi qu'une invitation à participer à un événement professionnel ;
2. La remise des Prix aura lieu lors du concert *Sous le charme de Paris*, le 15 mars 2025, à 19h30, à la salle de concert du Conservatoire de musique de Montréal (4750 av. Henri-Julien). Les participants au Concours auront droit à un (1) billet de faveur pour y assister.

D. CESSION

1. Le candidat ou l'ensemble est tenu de libérer, en faveur du Concours, tous les droits de captation, de diffusion et d'enregistrement de tout ordre ainsi que les droits de suite et ce, pour une période de cinq ans à compter des prestations. En complétant et soumettant le formulaire d'inscription, le candidat ou l'ensemble consent à des utilisations ultérieures de l'enregistrement de ses prestations.

E. PIANISTES

1. Le Concours ne fournit aucun pianiste accompagnateur. Chaque candidat sera responsable de son accompagnateur, à ses frais.

G. ENGAGEMENT DU CANDIDAT OU DE L'ENSEMBLE

1. Le candidat ou l'ensemble s'engage à être libre de toute activité professionnelle et académique, sauf celles reliées au Concours, le 14 mars 2025 ;
2. Une tenue de ville soignée est de rigueur pour toutes les prestations données devant le jury et le public.

H. AUTORITÉ DU CONCOURS

1. Le comité du Concours se réserve le droit d'annuler le Concours si le nombre d'inscriptions est jugé insuffisant ;
2. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner un prix.
3. Les lauréats du Concours seront choisis par le jury, dont la décision sera finale et sans appel ;
4. Le Concours se réserve le droit de changer le texte des règlements à tout moment et sans avis préalable.